

Bureau régional

FORMULE F/17bis

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND  
DU 26 MAI 2019**

**Recensement général des votes - Procès-verbal.**

Ce jour, le ....., à .... heures, le bureau régional, établi à ....., se réunit à l'effet de procéder au recensement général des voix obtenues par les candidats à l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand du .....

Sont présents :

M. .... Président; (1)  
M. .... Président;  
1. M. ....  
2. M. ....  
3. M. ....  
4. M. .... } assesseurs;  
M. .... secrétaire;

Madame, Monsieur, ..... (Président ou assesseurs), n'ayant pas siégé précédemment, prêtent, en présence du bureau constitué, le serment suivant : « Je jure de recenser fidèlement les suffrages et de garder le secret des votes. » (ou bien) « Ik zweer dat ik de stemmen etrouw zal opnemen en het geheim van de stemming zal bewaren. ».

Madame, Monsieur, ....., témoins, et Madame, Monsieur, ....., témoins suppléants des candidats, siègent au bureau (ou : aucun témoin ne se présente pour siéger au bureau).

## PARTIE A – L'ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.-

Le bureau reprend par bureau principal de canton sur un tableau récapitulatif (en annexe) le nombre des votes déposés, le nombre des votes blancs ou nules, le nombre de votes valables et, pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre de votes avec des votes de liste, le total des votes avec des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste le total des suffrages nominatifs qu'il/elle a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble de la région toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste. Ce recensement général des votes a lieu en présence des membres du bureau et des témoins.

Le bureau ayant arrêté, conformément aux indications du tableau de recensement des votes, le chiffre électoral de chaque liste, procède à la répartition des sièges entre les groupes de listes de candidats du groupe linguistique français et entre les groupes de listes de candidats du groupe linguistique néerlandais (Article 20 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises – LSIB).

Avant de procéder à la dévolution des sièges à conférer, les sièges sont répartis à concurrence de 72 entre l'ensemble des groupements de listes de candidats du groupe linguistique français et de 17 entre l'ensemble des groupements de listes de candidats du groupe linguistique néerlandais.

Seuls sont admis à la répartition des sièges :

1° les groupements de listes de candidats du groupe linguistique français du Parlement, ou les listes faisant partie dudit groupe linguistique et censées constituer un tel groupement en application de l'article 16bis, § 2, LSIB, qui ont obtenu au moins 5 % du total général des votes valablement exprimés en faveur de l'ensemble de ces groupements de listes ou réputés tels ;

2° les groupements de listes de candidats du groupe linguistique néerlandais du Parlement, ou les listes faisant partie dudit groupe linguistique et censées constituer un tel groupement en application de l'article 16bis, § 2, LSIB, qui ont obtenu au moins 5 % du total général des votes valablement exprimés en faveur de l'ensemble de ces groupements de listes ou réputés tels.

Le total général des votes valablement exprimés en faveur du groupe linguistique français s'élève à :  
..... (=chiffre Ef en annexe 1). Le seuil électoral de 5 % s'élève dès lors à : .....

Les listes suivantes du groupe linguistique français obtiennent au moins 5 % dudit total et participent à la répartition des sièges :  
.....  
.....

Le total général des votes valablement exprimés en faveur du groupe linguistique néerlandais s'élève à :  
..... (=chiffre En en annexe 2). Le seuil électoral de 5 % s'élève dès lors à : .....

Les listes suivantes du groupe linguistique néerlandais obtiennent au moins 5 % dudit total et participent à la répartition des sièges :  
.....  
.....

Le bureau détermine ensuite le diviseur électoral de chaque groupe linguistique (art. 20, § 2 LSIB). Le diviseur électoral du groupe linguistique français est ..... (=Ef/72) et celui du groupe linguistique néerlandais est ..... (=En/17)

Il procède ensuite, conformément aux dispositions de l'article 20, § 2 LSIB, à la répartition des sièges entre les listes, ainsi qu'à la désignation des candidats à qui reviennent les sièges attribués à leur liste (art. 20bis, LSIB) et des candidats qui seront déclarés suppléants (art. 20ter, LSIB).

Il résulte des chiffres indiqués dans le tableau de recensement des votes que :

1° **Pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique français :**

- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges

**Sont désignés élus membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique français :**  
**(1)**

- Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....
- Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....
- Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....
- Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....
- Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

**Sont désignés suppléants pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique français : (1)**  
**(classement de tous les candidats non élus comme membre si la liste obtient au moins un siège)**

- |  |  |
|--|--|
| <p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. ....<br/>                 2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 jusqu'au<br/>                 X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p> <p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. ....</p> | <p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. ....<br/>                 2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....<br/>                 jusqu'au<br/>                 X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p> <p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. ....</p> |
|--|--|



2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....

2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

2° **Pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique néerlandais :**

La liste n° ..... obtient ..... sièges

La liste n° ..... obtient ..... sièges

La liste n° ..... obtient ..... sièges

La liste n° ..... obtient ..... sièges

La liste n° ..... obtient ..... sièges

**Sont désignés élus membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique néerlandais : (1)**

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Sont désignés suppléants pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – groupe linguistique néerlandais : (1)  
(classement de tous les candidats non élus comme membre si la liste obtient au moins un siège)

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

Pour la liste n° .....

1<sup>er</sup> suppléant : M. ....  
2<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
3<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
4<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
5<sup>ème</sup> suppléant : M. ....  
jusqu'au  
X<sup>ème</sup> suppléant : M. ....

**PARTIE B – L'ÉLECTION DES 6 MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND (GROUPE LINGUISTIQUE NÉERLANDAIS)-**

Une fois la répartition des sièges pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale terminée, le bureau procède à la répartition des sièges pour les membres bruxellois du Parlement flamand entre les listes du groupe linguistique néerlandais (système D'HONDT – Art. 29ter LSSFE).

Le bureau reprend par bureau principal de canton sur un tableau récapitulatif (en annexe) le nombre des votes déposées, le nombre des votes blancs ou nulles, le nombre de votes valables et, pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre de votes avec des votes de liste, le total des votes avec des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste le total des suffrages nominatifs qu'il/elle a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble de la région toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste. Ce recensement général des votes a lieu en présence des membres du bureau et des témoins.

Le bureau ayant arrêté, conformément aux indications du tableau de recensement des votes, le chiffre électoral de chaque liste, procède à la répartition des sièges entre les listes de candidats du groupe linguistique néerlandais pour l'élection des 6 membres bruxellois du Parlement flamand (Art. 29ter LSSFE).

Seules sont admises à la répartition des sièges :

les listes de candidats présentées pour l'élection directe des membres bruxellois du Parlement flamand, qui ont obtenu au moins 5 % du total général des votes valablement exprimés en faveur de l'ensemble de ces listes.

Le total général des votes valablement exprimés pour l'élection des 6 membres bruxellois du Parlement flamand s'élève à : ..... Le seuil électoral de 5 % s'élève dès lors à : .....

Les listes suivantes obtiennent au moins 5 % dudit total et participent à la répartition des sièges :  
 .....  
 .....  
 .....

Le bureau détermine ensuite le diviseur électoral (le total général des votes valablement exprimés divisé par 6) : .....

Il procède ensuite, conformément aux dispositions de l'article 29ter LSSFE, à la répartition des sièges entre les listes, ainsi qu'à la désignation des candidats à qui reviennent les sièges attribués à leur liste et des candidats qui seront déclarés suppléants (Art 29nonies à art. 29undecies LSSFE).

Il résulte des chiffres indiqués dans le tableau de recensement des votes que :

**Pour les membres bruxellois du Parlement flamand :**

- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges
- La liste n° ..... obtient ..... sièges

La liste n° ..... obtient ..... sièges

**Sont désignés élus membres bruxellois du Parlement flamand : (1)**

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

Pour la liste ..... : M.M. ....  
.....  
.....

**Sont désignés membres suppléants bruxellois du Parlement flamand : (1)**

<p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. .... 2<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 3<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 4<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 5<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 6<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p>	<p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. .... 2<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 3<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 4<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 5<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 6<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p>
<p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. .... 2<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 3<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 4<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 5<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 6<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p>	<p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. .... 2<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 3<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 4<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 5<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 6<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p>
<p>Pour la liste n° .....</p> <p>1<sup>er</sup> suppléant : M. .... 2<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 3<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 4<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 5<sup>ème</sup> suppléant : M. .... 6<sup>ème</sup> suppléant : M. ....</p>	

Le public est admis dans la salle où siège le bureau et les Présidents donnent à l'assemblée communication de la répartition des sièges et de la désignation des élus et des suppléants.

**Les présidents du bureau régional transmettent sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de leur carte d'identité électronique, le procès-verbal complet de leur bureau au Ministre de l'Intérieur, au greffier du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'élection des membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et au greffier du Parlement flamand et au Président du Gouvernement flamand pour l'élection directe des membres bruxellois du Parlement flamand.**

Un exemplaire papier du présent procès-verbal, rédigé séance tenante en double exemplaire et signé par tous les membres du bureau et par les témoins, accompagné des procès-verbaux des bureaux de vote et des documents visés à l'article 20, §2, de la loi du 12 janvier 1989 (régulant les modalités de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale), des actes de présentation sont transmis dans les cinq jours au greffier du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une copie du procès-verbal de l'élection directe des membres bruxellois du Parlement flamand est envoyée au greffier du Parlement flamand (article 20, § 2, dernier alinéa – loi susmentionnée du 12 janvier 1989).

Des extraits du présent procès-verbal seront adressés à chacun des élus.

Fait à Bruxelles, le ..... 2019.

Le secrétaire,      Les assesseurs,      Les témoins,

Le Président,      Le Président,



Bureau régional

---

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
DU 26 MAI 2019**

**Tableau récapitulatif des résultats du recensement général  
GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS**

---

Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de votes enregistrées dans les urnes	Nombre de votes contenant des votes blancs et nuls	Nombre de Votes valables
Bruxelles			
Anderlecht			
Ixelles			
Molenbeek-Saint-Jean			
Saint-Gilles			
Saint-Josse-ten-Noode			
Schaerbeek			
Uccle			
Totaux			(=Ef)

	1°	2°	
Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de Votes contenant des suffrages de liste  <b>A</b>	Nombre de votes contenant des suffrages nominatifs en faveur d'un ou plusieurs candidats  <b>B</b>	Total


Total des votes contenant les suffrages de liste et les suffrages nominatifs (1°+2°) .....  
(Chiffre électoral de la liste **D**.....)

LISTE .....										GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS								
Nombre de suffrages nominatifs (C) obtenus par les candidats dont les noms figurent ci-dessous																		
Récapitulatif des cantons électoraux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	à	72	Total


**Répartition des sièges entre les listes/groupement de listes**

Diviseur électoral : (=E/72)

Groupement/Liste ...			Liste ...			Liste ...		
Chiffre électoral ( <b>D</b> ou addition des chiffres <b>D</b> des listes du groupement) :			Chiffre électoral ( <b>D</b> ou addition des chiffres <b>D</b> des listes du groupement) :			Chiffre électoral ( <b>D</b> ou addition des chiffres <b>D</b> des listes du groupement) :		
Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral			Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral			Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral		
Siège acquis directement : <b>F</b>			Siège acquis directement : <b>F</b>			Siège acquis directement : <b>F</b>		
Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients
F+1			F+1			F+1		
F+2			F+2			F+2		
F+3			F+3			F+3		
F+4			F+4			F+4		
F+5			F+5			F+5		
...			...			...		
Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )			Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )			Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )		
Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )			Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )			Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )		

<u>Répartition des sièges entre les listes formant le groupe</u>				
Chiffre électoral D de chaque liste	Liste ...	N° d'ordre des quotients	Liste ...	N° d'ordre des quotients
DIVISION PAR	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	Total des sièges attribués (I) :		Total des sièges attribués (I) :	

Liste ...					
<b>Désignation des élus</b>					
Chiffre d'éligibilité ( $J = D/(I+1)$ )					
Effet de la dévolution ( $K = A/2$ )					
Candidats dans l'ordre de présentation					
Candidats	Nombre de votes nominatifs <b>C</b>	Nombre de suffrages attribués par dévolution	Total des suffrages (L + C)	Reste (K - L)	Rang des élus

		(L = J - C)			

Liste ...					
<b>Désignation des suppléants</b>					
Effet de la dévolution (K = A/2)					
Candidats suppléants dans l'ordre de présentation					
Candidats non élus dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs <b>C</b>	Nombre de suffrages attribués par dévolution ( <b>M = J - C</b> )	Total des suffrages (M + C)	Reste (K - M)	Rang des suppléants



Bureau régional
 

---

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
DU 26 MAI 2019**

**Tableau récapitulatif des résultats du recensement général  
GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS**

---

Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de votes enregistrées dans les urnes	Nombre de votes contenant des votes blancs et nuls	Nombre de Votes valables
Bruxelles			
Anderlecht			
Ixelles			
Molenbeek-Saint-Jean			
Saint-Gilles			
Saint-Josse-ten-Noode			
Schaerbeek			
Uccle			
Totaux			(=En)

	1°	2°	
Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de Votes contenant des suffrages de liste  <b>A</b>	Nombre de votes contenant des suffrages nominatifs en faveur d'un ou plusieurs candidats  <b>B</b>	Total


Total des votes contenant les suffrages de liste et les suffrages nominatifs (1°+2°) .....  
(Chiffre électoral de la liste **D**.....)

LISTE ..... GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS																	
Nombre de suffrages nominatifs (C) obtenus par les candidats dont les noms figurent ci-dessous																	
Récapitulatif des cantons électoraux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Total


**Répartition des sièges entre les listes/groupement de listes**

Diviseur électoral : (=En/17)

Liste ...			Liste ...			Liste ...		
Chiffre électoral (D ou addition des chiffres D des listes du groupement) :			Chiffre électoral (D ou addition des chiffres D des listes du groupement) :			Chiffre électoral (D ou addition des chiffres D des listes du groupement) :		
Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral			Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral			Quotient électoral = Chiffre électoral / Diviseur électoral		
Siège acquis directement : F			Siège acquis directement : F			Siège acquis directement : F		
Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (D / Div)	N° d'ordre des quotients
F+1			F+1			F+1		
F+2			F+2			F+2		

F+3			F+3			F+3		
F+4			F+4			F+4		
F+5			F+5			F+5		
...			...			...		
Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )			Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )			Répartition complémentaire : ... siège(s) attribué(s) ( <b>G</b> )		
Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )			Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )			Total des sièges attribués ( <b>H</b> ) : .... (= <b>F+G</b> )		

<u>Répartition des sièges entre les listes formant le groupe</u>				
Chiffre électoral D de chaque liste	Liste ...	N° d'ordre des quotients	Liste ...	N° d'ordre des quotients
DIVISION PAR	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
Total des sièges attribués (I) :			Total des sièges attribués (I) :	

Liste ...
-----------

Désignation des élus					
Chiffre d'éligibilité ( $J = D/(I+1)$ )					
Effet de la dévolution ( $K = A/2$ )					
Candidats dans l'ordre de présentation					
Candidats	Nombre de votes nominatifs <b>C</b>	Nombre de suffrages attribués par dévolution ( $L = J - C$ )	Total des suffrages ( $L + C$ )	Reste ( $K - L$ )	Rang des élus

Liste ...					
Désignation des suppléants					
Effet de la dévolution ( $K = A/2$ )					
Candidats suppléants dans l'ordre de présentation					
Candidats non élus dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs <b>C</b>	Nombre de suffrages attribués par dévolution ( $M = J - C$ )	Total des suffrages ( $M + C$ )	Reste ( $K - M$ )	Rang des suppléants



Bureau régional

---

**ÉLECTION DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND  
DU 26 MAI 2019**

**Tableau récapitulatif des résultats du recensement général**

---

Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de votes enregistrées dans les urnes	Nombre de votes blancs et nuls	Nombre de votes valables
Brussel			
Anderlecht			
Ixelles			
Molenbeek-Saint-Jean			
Saint-Gilles			
Saint-Josse-ten-Noode			
Schaerbeek			
Uccle			
Totaux			

LISTE . . . . .					
	1°	2°	3°	4°	
Récapitulatif des cantons électoraux	Nombre de votes contenant des suffrages de liste  <b>A</b>	Nombre de votes contenant des suffrages nominatifs en faveur d'un ou plusieurs candidats titulaires  <b>B</b>	Nombre de votes contenant des suffrages nominatifs en faveur d'un ou plusieurs candidats titulaires et d'un ou plusieurs candidats suppléants  <b>C</b>	Nombre de votes contenant des suffrages nominatifs en faveur d'un ou plusieurs candidats suppléants  <b>D</b>	Total


Total des votes contenant les suffrages de liste et les suffrages nominatifs ( $1^{\circ}+2^{\circ}+3^{\circ}+4^{\circ}$ ) .....  
(Chiffre électoral de la liste **E**.....)

LISTE .....							
Nombre de suffrages nominatifs (J) obtenus par les candidats titulaires dont les noms figurent ci-dessous							
Récapitulatif des cantons électoraux	1	2	3	4	5	6	Total

LISTE .....						
Nombre de suffrages nominatifs (J) obtenus par les candidats suppléants dont les noms figurent ci-dessous						
1	2	3	4	5	6	Total

**Répartition des sièges entre les listes**

Liste ...			Liste ...			Liste ...		
Chiffre électoral (E) :			Chiffre électoral (E) :			Chiffre électoral (E) :		
Diviseurs (Div)	Quotients (E / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (E / Div)	N° d'ordre des quotients	Diviseurs (Div)	Quotients (E / Div)	N° d'ordre des quotients
1			1			1		
2			2			2		
3			3			3		
4			4			4		
5			5			5		
...			...			...		
... siège(s) attribué(s) (F)			... siège(s) attribué(s) (F)			... siège(s) attribué(s) (F)		
Chiffre d'éligibilité (G = E / [F+1])			Chiffre d'éligibilité (G = E / [F+1])			Chiffre d'éligibilité (G = E / [F+1])		
Dévolution titulaires (H = [A+D]/2) :			Dévolution titulaires (H = [A+D]/2) :			Dévolution titulaires (H = [A+D]/2) :		
Dévolution suppléants (I = [A+B]/2) :			Dévolution suppléants (I = [A+B]/2) :			Dévolution suppléants (I = [A+B]/2) :		

Liste ...					
<b>Désignation des titulaires</b>					
Chiffre d'éligibilité (G)					
Effet de la dévolution (H)					
Candidats dans l'ordre de présentation					
Candidats	Nombre de votes nominatifs J	Nombre de suffrages attribués par dévolution (K = G - J)	Total des suffrages (K + J)	Reste (H - K)	Rang des élus

Liste ...					
<b>Désignation des suppléants</b>					
Effet de la dévolution (I)					
Candidats suppléants dans l'ordre de présentation					
Candidats suppléants	Nombre de votes nominatifs J	Nombre de suffrages attribués par dévolution (L = G - J)	Total des suffrages (L + J)	Reste (I - L)	Rang des suppléants
